

## Comité régional « Trame verte et bleue »

Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :

- **2 maires**

- **2 représentants de groupements de communes compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme (C.C. ou C.A.)**

Fréquence et lieu : 1 à 2 réunions /an dont au moins une sur Rennes

Mission : Un comité régional intitulé comité régional « trame verte et bleue » est créé et placé auprès du préfet de région et du président du Conseil régional. Il constitue un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques, à leur préservation et remise en bon état au sein de la région. Il est également attentif aux initiatives et avancées dans les régions voisines, y compris transfrontalières.

Ce comité est associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du schéma régional de cohérence écologique et s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il veille, en lien avec le comité de bassin Loire-Bretagne, à la prise en compte des éléments pertinents du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

### Désignation AMF 29 :

Représentants des communes	Représentants des groupements de communes
M. Pierre OGOR <i>Mairie de Guilers</i>	M. Yann-Fanch KERNEIS <i>Conseiller communautaire Brest métropole</i>
M. Jean-Luc TANNEAU <i>Maire du Guilvinec</i>	M. Henri BILLON <i>Conseiller communautaire C.C. du Pays de Landivisiau</i>

*Mise à jour : 27 janvier 2015*